

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? ----- nulle

A. En argent, bled, vin, ou bois? -----

rien autre que ce qui dépend de leur volonté! ainsi la réponse est donnée pour toutes les questions suivantes

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

Hameau St. Romain N. 6.

127

Agent

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ordinairement au hameau de Saint Romain proche l'église paroissiale d'Agent; & en même temps dans tous les villages ou il y a un paysan qui fait l'ave. Et il est des années qu'il n'y a point d'école dans la paroisse.

Agent ou St. Romain est véritablement une Commune

De la paroisse d'Agent & de l'agence de même nom.

de Lion

de Lion du val de...

On parle relativement à St. Romain lieu où est l'école, et on se fixe un maître instruit quand il y en a un capable de le être. Les maisons du ressort sont éloignées selon les villages dont on va faire l'éloignement & après

Saint Romain lieu de l'école & de la principale école a douze maisons. Le village de Fontaine, éloigné de St. Romain d'environ deux quart de lieue a 23 maisons. Celui de due éloigné de 400 pas, a 29 maisons. Celui de Chaponne aussi éloigné d'environ 400 pas, a 32 maisons ou feu. Celui de Boubère éloigné d'un demi quart d'heure a 91 maisons. Celui de Blaignan éloigné d'un grand quart d'heure a 14 maisons. Celui de la place de la ville aussi d'un bon quart d'heure a 46 maisons. Quatre maisons tant d'Argnan que de Ligney éloignées d'une petite demi lieue.

Le village d'Arbore également de la paroisse & de l'agence d'Agent ou St. Romain est environ éloigné d'une demi lieue d'un quart de lieue, il a 68 maisons. Aucun d'eux n'est bien assés à l'école qui vient un jour, souvent on parait plus, on tarde 8 jours avant de paraitre, & on a par 30 à 36 et plus.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Celle de son cat. éloignée de St. Romain de deux lieues. Celle de Linde est également éloignée de deux lieues. Celle de la dernière est éloignée de son de trois lieues.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

a Lire sa croix de Cathéchisme

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient en hiver seulement; encore les enfants ne vont-ils à l'école que les jours qu'on ne peut faire aucun travail à la Campagne. Les parents ont peu de point d'intérêt, ils n'inspirent que peu d'amour de la science. L'ordre de la classe est du maître actuel qui ne reçoit pas de conseils des parents, le d'encouragement des autres; les derniers procédés sont après; mais on attend en vain pour le docteur.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

La classe ne pas d'heure fixe. On fait d'abord l'entrée à mesure qu'ils arrivent, et par la suite l'absence sans délai.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Les livres employés à l'école contiennent l'alphabet des lettres du latin et du grec, celles de la messe et quelques autres de devotion, avec de Cathéchisme. Il n'y a pas de règlement qui fixe un nombre de heures par la durée de la classe. On fait d'abord la classe à toutes les heures, quand il y a des enfants.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

a St. Romain. Le nommé Lavochette

Aucun Régent n'a été établi jusque à lui-ci. Mais le premier Rector qui a été de son temps a fait des progrès. Il a été accueilli volontairement.

b. D'où est-il?

Il est venu de cette Commune depuis plusieurs années.

c. Son nom

Lavochette

(3)

d. Son âge.

928
Agé de cinquante et six ans, qu'il a souffert d'un Rumatisme goutteux et de quelques autres infirmités.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il est pasteur Catholique

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis cinq années

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a été domestique à son oncle à agent ou il exerçait des fonctions de vicair Comm. Cadjutur de Curé

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il est encore Cadjutur de Curé dans toutes les fonctions du ministère. Il possède le titre de Citoyen de la Commune qui pour l'enseignement, du Citoyen de la Commune ont fait de proposer les suppléments aux tribunaux ou aux personnes constituées en Charge. Il a été à toutes les fois garçon, bit. etc.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Tous les fonds de l'école consistent dans un rente d'une somme de cent livres, de quoi sont les frais d'appoints à dire à l'école à la messe, ainsi que deux basins de Cathéchisme par défaut de tout le nécessaire; il y a aussi quelques autres fonds de l'école. Le nommé Jean qui est ancien Curé d'argent de la paroisse de St. Romain, dans l'été de l'année 1743. Et plus de la rente de quatre livres des habitants ont ajouté à cette première somme.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien. quelques uns a même ont une charge de deux de leur affaire de trois baches, encore n'est que de très petit nombre.

15°. Bâtiment de l'école.

Aucun. Le Curé fait son logement dans une chambre ou le tient à l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Le Curé fait son logement au moyen de la chambre actuelle, & gratuitement.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens, d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

aucune

de payer aucun à l'instituteur... par même été payé

Rien

(5)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune. pour contraindre

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *Sion*

e. Canton *Vallais*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Fontay &c. N. B.

129

La Commune de Fontay a cinq lieux.
 1° Au hameau Davent; 2° Au hameau Herden
 3° Au hameau de Dailon
 4° Au hameau de Jusine, 6° Au Bourg de Fontay
 Le hameau qui y tient le plus
 y a encore un lieu à Fontay et un
 à Vetroz: qui sont de la même commune de
 Fontay quoique d'une autre paroisse
 Blancselle de Fontay et Vetroz sont de la
 paroisse de Vetroz: mais de la même commune
 de la commune de Fontay.

Ces lieux sont dans les villages suivants

Dans cette commune le village est
 assez rassemblée: y a un village
 de Dailon qui est en trois divisions dont
 l'éloignement des deux qui sont éloignées
 de l'école d'un quart d'heure.

1° Davent: 60 / 2° Herden 50 / 3° Jusine 60
 4° Dailon 60 / 5° Jusine 50 / 6° Bourg: 20 /
 7° Fontay 40 / Vetroz 45 /